

Date de mise en ligne : 10 décembre 2020

ADALEA recrute pour le pôle **Logement Hébergement** :

Un.e veilleur.se – animateur.trice

→ **Fonctions** :

Sous la responsabilité de la responsable de Pôle, en lien étroit avec l'équipe du CHRS Clara Zetkin dont d'autres personnels de veille et du « 115 », il ou elle occupe les fonctions suivantes :

- ⇒ Gérer le collectif du CHRS CLARA ZETKIN (places pour des femmes victimes de violences conjugales) et assurer la sécurité des biens et des personnes : ouverture des portes, surveillance du bâtiment, prise des appels téléphoniques, échanges avec les femmes et les enfants, animations ponctuelles.
- ⇒ Gérer les appels du 115 (dispositif de veille sociale) et les mises à l'abri des personnes sans domicile selon les consignes établies.
- ⇒ Faire respecter le règlement de fonctionnement, gérer si nécessaire de situations de crise
- ⇒ Alerter par rapport aux problèmes individuels ou collectifs.
- ⇒ Assurer la sécurité des locaux.
- ⇒ Entretien des locaux.
- ⇒ Assurer la veille à distance via de la vidéo surveillance de 2 structures d'hébergement d'urgence (Hybritel et Hybiscus).
- ⇒ Rendre compte des événements (écrits) : transmission des informations / relation avec le cadre d'astreinte au besoin.

→ **Profil** :

- Qualités relationnelles et d'écoute
- Capacités d'organisation
- Capacités à travailler en autonomie et de manière isolée
- Rigueur dans l'application des procédures et consignes de travail
- Capacité à gérer des situations difficiles
- Bonne maîtrise des outils informatiques

→ **Conditions**

CDI à temps partiel 0.92 ETP, temps de travail annualisé (planning avec jours, nuits et weekend). Poste à pourvoir rapidement.

Lieu de travail : Saint Briec

Salaire en application des accords collectifs NEXEM et de la grille des classifications des emplois et des salaires (groupe 2 salaire de base brut pour un 0,92 ETP 1422,17€ €) plus indemnités de sujétion (dimanches et jours fériés)

Candidature (CV + lettre de motivation) à envoyer à :

ADALEA

recrutement@adalea.fr

avant le 19 décembre 2020